



Numéro 25 – décembre 2014

Aux enfants des classes & coopés OCCE et à leurs enseignants

DES VILLES ET DES DÉPARTEMENTS AMIS DES ENFANTS

Le 20 novembre 2014, lors de la Journée internationale des droits de l'enfant, l'UNICEF a remis au Conseil général de la **Seine-Saint-Denis*** le titre de

" Département ami des enfants."



Pour obtenir le titre de « Département ami des enfants », le Conseil général a répondu aux critères suivants :

- Faire de l'enfance une priorité affichée de son action ;
- Conduire son action pour l'enfance en référence à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ;
- Développer une dynamique d'innovation pour la promotion et la mise en œuvre des droits de l'enfant ;
- Soutenir l'action de l'UNICEF au plan départemental et international.

En France, le premier département à avoir reçu ce titre est la Seine-et-Marne, ils sont maintenant 5. Près de 200 villes portent le titre de "Ville amie des enfants".

**La Seine-Saint-Denis (93), département situé au Nord-est de Paris, est le département le plus jeune (près de 3 habitants sur 10 ont moins de 18 ans) et le plus pauvre de France*

métropolitaine.

Le département ou la ville où vous habitez figurent-ils dans cette liste ?

Pour le savoir, cliquez [ici](#)



Et puis, si vous souhaitez convaincre le Conseil municipal de votre ville, ou le Conseil général de votre département, de déposer une **demande de label**, vous pouvez consulter [cette page](#)

Enfin, pour vous les adultes :

Le rapport de la Défenseure sur les 25 ans de la CIDE

[1989-2014, la convention des droits de l'enfant, 25 ans après](#)

